

# **CONSEIL D'ENFANTS EN MATERNELLE**

**Françoise GREGOIRE**

**Conseillère pédagogique à Nantes**

*Supplément à « Chantiers 44 » - CPPAP 56211*

NOVEMBRE 95  
SALON DES APPRENTISSAGES INDIVIDUALISES ET PERSONNALISES  
I.D.E.M 44 PEDAGOGIE FREINET

## Jean Le Gal

Autant on commence à penser que la mise en place de conseils d'enfants, des décisions collectives au niveau de l'école élémentaire sont possibles, autant il est difficile de se représenter comment des petits de l'Ecole Maternelle peuvent tout d'abord choisir des délégués, prendre des décisions ensemble.

L'expérience qui a été menée par Françoise Grégoire dans son école est à ce titre très significative. Cela permet de penser que si cela marche à l'école maternelle, cela peut s'appliquer sans problème à l'école élémentaire, au collège et plus tard au lycée.

## Françoise Grégoire

Je vais relater l'expérience vécue à l'école où j'enseignais voilà maintenant trois ans. Depuis, j'ai une autre fonction qui est celle de conseillère pédagogique et je suis amenée à réfléchir et à prendre du recul par rapport à la responsabilisation de l'enfant en général et j'aide fréquemment des collègues sur le terrain à mettre en place des conseils d'enfants. Mais à la demande de Jean GAL, je vais ici simplement relater l'expérience vécue il y a trois ans.

Ce que je dis toujours, c'est que l'école maternelle est le terrain le plus privilégié à la mise en place de conseils d'enfants, ou autres structures. Nous avons appelé cela "Conseils d'enfants" parce que dans le même temps, au niveau de la municipalité de Nantes, la mise en place de ce genre de structures était dans l'air.

Pourquoi l'école maternelle est-elle - selon moi - un terrain prédisposé à la mise en place de conseils d'enfants et à leur bon fonctionnement ? Tout d'abord parce que dans presque toutes les écoles maternelles, le statut de l'enfant n'est pas le même que dans les écoles élémentaires.

L'enfant en maternelle est souvent pris comme un être à part entière, il est reconnu comme un individu que l'adulte accompagne dans son développement, beaucoup plus qu'à

l'école élémentaire où il est considéré comme un être inachevé, "à enseigner".

Ensuite, parce qu'à l'école maternelle, la relation adulte/enfant n'est pas une relation maître/élève mais une relation d'accompagnant à apprenant.

Troisièmement, dans ces pratiques définies par les textes, l'école maternelle développe prioritairement l'autonomie de l'enfant, dès la petite section. Autonomie et socialisation sont les deux objectifs de toujours de l'école maternelle. Et ces deux aspects sont - selon moi - des conditions indispensables à la coopération, à la prise de décision, d'initiative en fonction des autres, à la gestion et l'élaboration de règles collectives, etc.

Quatrième et dernière raison. Dans les pratiques de vie de classe, les enseignants d'école maternelle mettent en place des structures qui favorisent l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation de l'enfant. Bien qu'on se rende compte parfois que les structures sont en place mais que l'enfant n'est pas pour autant responsable.

Pour toutes ces raisons, je suis convaincue que l'école maternelle constitue un terrain particulièrement adapté à la mise en place de telles structures.

Comment les choses se sont-elles passées en 1990 à l'école maternelle dans laquelle je travaillais ? Celle-ci était implantée dans un quartier dit défavorisé puisque c'était la ZEP de Nantes Nord.

Les conditions de vie dans l'école étaient similaires à celles que j'ai énoncées précédemment. Sans avoir des pratiques de pédagogie Freinet ou de classes coopératives, les collègues prenaient toujours en compte la parole de l'enfant et ce, dans les cinq classes de l'école. Nous avions également coutume de toujours prendre l'avis des enfants chaque fois qu'une décision importante était prise au niveau de l'école.

Par exemple, lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la cour, ce projet a été mené sur deux ans dans le cadre d'ateliers mis en place dans les classes. Lorsque nous avons démarré la BCD, nous avons suivi la même

démarche. C'est à partir des envies des enfants, de leurs propositions, de groupe d'ateliers qui avaient étudié l'emplacement, l'aménagement intérieur, et qui avaient aussi été chargés de collecter du mobilier que nous avons monté la BCD. C'était donc une mentalité au niveau des classes et de l'école toute entière.

Nous avons également la coutume d'expliquer aux enfants les règlements que les adultes faisaient respecter sur la cour. Nous avons pris l'habitude de les réunir pour leur expliquer le règlement, leur demander leur avis, leur signaler des dysfonctionnements ou leur proposer une nouvelle règle.

Le problème était de regrouper 120 gamins dans la salle de jeu pendant 5 minutes. Donc, pas d'échanges possibles, c'était juste un monologue de l'adulte.

Mais il y avait malgré tout un souci de prendre en compte l'enfant. Nos pratiques au niveau de l'école faisaient que l'enfant était tout de même considéré comme un interlocuteur valable.

Que s'est-il passé pour que nous décidions un jour de créer un conseil d'enfants ?

Nous avons constaté au cours des années 1989/90 que les enfants étaient de plus en plus violents dans les moments collectifs, difficulté de vivre certains moments comme la restauration, le retour après la restauration, les moments de récréation, etc.

Ces constats se sont répétés tout au long de l'année qui a précédé la mise en place du Conseil d'Enfants. Nous avons tenu le raisonnement suivant : nous avons tout essayé en tant qu'adultes.

Nous avons fait un projet d'aménagement du temps qui fonctionnait bien, nous avons aménagé l'espace (la cour de récréation, le restaurant, la BCD). Nous estimions que du côté adulte, tout était fait.

Nous nous sommes donc dit que la solution ultime était de responsabiliser davantage les enfants, de les impliquer totalement dans ces problèmes et dans l'élaboration de leur solution. Tout le monde était d'accord. Car à mon avis, le conseil d'enfants suppose un consensus de toute l'équipe. Je ne l'ai pas précisé tellement cela me paraît évident.

Nous ressentions également la nécessité d'institutionnaliser les choses parce que prendre l'avis des enfants, élaborer des règles avec eux, nous l'avions déjà fait partiellement, au niveau de la bibliothèque ou de la circulation libre dans les couloirs par exemple, mais nous n'avions pas institutionnalisé les choses. Et cela nous semblait être une étape supplémentaire importante.

D'où le projet de mettre en place un conseil d'enfant avec l'objectif de gérer les temps et les lieux de vie collective. Nous souhaitions instaurer une gestion du fonctionnement de ces lieux par les enfants, qu'ils élaborent eux-mêmes des règles qui remplaceraient celles des adultes.

Nous souhaitions également qu'ils soient responsables de la communication de ces règles, c'est à dire qu'ils se les approprient (pour les communiquer, il faut d'abord se les approprier) et nous voulions qu'ils gèrent le respect de ces règles.

Nous souhaitions enfin qu'ils soient partie prenante dans l'aménagement des parties collectives de l'école en réfléchissant aux enrichissements ou aux modifications possibles. Ce projet, mis en place durant l'année 1990/91, a été conduit de manière empirique.

Nous avons décidé de commencer modestement par un conseil d'enfants qui s'occuperait uniquement de gérer le restaurant scolaire.

Pendant tout le premier trimestre, nous avons travaillé au sein de chaque classe - je répète, qui dit conseil d'enfant, dit projet d'équipe, consensus au niveau de l'équipe - sur tout ce qui tourne autour de la représentation. Avant de voter pour des délégués, nous voulions leur faire prendre conscience de ce qu'était le rôle d'un représentant.

Nous avons travaillé également sur les processus d'élections en votant par exemple pour des chansons, des comptines. Cette démarche a abouti aux élections qui ont eu lieu avant les vacances de Noël. Elles se sont déroulées comme celles du monde des adultes. Des enfants s'étaient portés candidats et nous avons essayé de développer leur argumentation dans chaque classe.

Nous avons aussi favorisé les débats à l'intérieur de la classe, afin que tel ou tel élève explique pourquoi il se portait candidat ou

pourquoi il voterait pour tel ou tel candidat, ses motivations, ses critères. Cela a duré un certain temps, nous n'avons pas précipité les choses, il y a eu campagne électorale, jusque sur la cour où ils défendaient leurs arguments. Beaucoup de débats au niveau des classes et puis vote dans les moyennes et grandes sections, mais pas au niveau de la petite section.

Par contre, ces petites sections n'étaient pas exclues des conseils d'enfants mais il avait été décidé qu'ils ne voteraient pas et ne seraient pas éligibles. Mais deux d'entre eux, choisis par des adultes, pourraient participer au conseil, sans qu'il y ait obligation.

Nous voulions les intégrer à cette structure car nous pensions qu'ils étaient de futurs candidats. Donc, deux enfants par classe ont été élus, la présidente était une institutrice. Notre projet était que le président du conseil devait être renouvelé tous les mois et que cela devait concerner tous les adultes de l'équipe par rotation.

Les réunions du conseil avaient lieu une fois par mois ou exceptionnellement pour régler des problèmes ponctuels. Ces réunions se déroulaient après le repas, de 12h45 à 13h45, je vous rappelle que ces réunions avaient pour unique objet de régler des problèmes de restaurant scolaire.

Donc pour l'instant, pas de temps de travail supplémentaire même pour le président de séance. L'objet du travail, cette année là, était d'améliorer le temps de restauration, la recherche de tout ce qui n'allait pas, recherche des améliorations à apporter, élaboration d'un règlement découlant des décisions d'améliorations, écriture de ce règlement, communication à tous, que ce soit par voie d'affichage, soit par voie de radio d'école, qui est un instrument formidable pour le bon fonctionnement d'un conseil d'enfants. Enfin la recherche de modalités pour le mettre en place et le faire respecter.

Le bilan de fin d'année avait été très positif, et je ne dis pas par là qu'à la suite de la mise en place du conseil d'enfants, tout est devenu rose dans la salle de restauration, ce serait faux.

Mais la différence était dans le traitement des dysfonctionnements, des difficultés rencontrées parce que la relation adultes/enfants avait changé les relations de l'équipe

enseignante puisqu'elle était à l'origine du projet mais aussi l'équipe de restauration qui avait été impliquée dans ce projet.

Les enfants s'étaient sentis investis d'une charge qu'ils avaient accomplie avec beaucoup de sérieux, de volonté et de motivation et sans ennui. Les autres avaient très bien accepté et respecté les copains délégués.

On a parlé tout à l'heure du problème des notables, c'est une dérive, c'est un risque, mais comme cette question avait été abordée dès le départ, nous avons toujours tout mis en oeuvre pour éviter cela.

Du fait du démarrage du conseil d'enfants en janvier, il ne nous a pas semblé souhaitable de renouveler les délégués aussi rapidement que dans le projet initial. A aucun moment il n'y a eu de véritable problème avec les délégués, le rôle de leader n'a pas été renforcé.

Le résultat, ce fut un mieux vivre au moment du repas, instauré progressivement. Le mieux vivre, ce n'était pas qu'il n'y ait plus de carottes ou de petit pois sous la table, mais surtout le développement qualitatif de la relation, c'est à dire s'il y avait un problème, soit les enfants le prenaient aussitôt en charge, soit un adulte les conviait à considérer le règlement affiché dans la salle.

La décision fut prise de reconduire le conseil mais en l'élargissant, et ce à partir de janvier uniquement. On sentait qu'il y avait besoin de retravailler tout ce qui entoure et prépare le conseil d'enfants, préparation et sensibilisation aux élections, à la représentation, sensibilisation plus facile car l'on s'appuyait sur ce qui avait déjà été élaboré précédemment, le règlement du restaurant.

Puis de nouveau campagne électorale, élections. Le conseil était composé de trois enfants par classe, petite moyenne et grande sections. Concernant les petites sections, les critères de participation au conseil étaient les suivants: les enfants qui parlaient, qui fréquentaient régulièrement l'école (et dont un qui déjeunait au restaurant scolaire).

Les réunions étaient fixées, chaque premier lundi du mois, au moment des ateliers dits de détente, dans le cadre des aménagements du temps, les classes étaient décloisonnées, et cela ne perturbait aucunement le fonctionnement de la vie de l'école. Une fois par mois, les

enfants délégués inscrits à l'atelier bibliothèque ou travaux manuels n'y allaient pas et rejoignaient le conseil d'enfants.

La présidence du conseil s'effectuait par rotation même si j'ai assumé cette présidence intégralement la première année. Il ne semblait pas opportun d'obliger une collègue à assumer cette fonction si elle y allait un peu à reculons, et tout n'était pas mûr dans les esprits.

Le principal était que chacun soit motivé sur ce projet, partie prenante et prépare cette réunion avec ses élèves.

Dans cette deuxième année, l'objet du travail était la gestion de tous les lieux et temps collectifs. Comme il y avait de gros problèmes au niveau de la cour de récréation, nous nous sommes particulièrement attachés à essayer de régler les questions concernant ce domaine.

Nous avons fait l'inventaire de tout ce qui n'allait pas, cherché les remédiations possibles, et en avons débattu. Nous avons déterminé un règlement écrit, communiqué par voie d'affichage et par radio d'école. Nous avons recherché les moyens de le faire respecter.

Il ne fallait surtout pas utiliser les enfants pour gérer et régler des problèmes de dysfonctionnement qui nous avaient nous mêmes mis en difficulté. Leur donner le droit à la parole, ça allait au-delà.

Les axes suivants furent définis : les besoins en matériel et modification de celui-ci. Par exemple, cette année là, nous avions l'intention d'acheter des cycles, il aurait été facile de donner des catalogues à des enfants pour qu'ils choisissent, puis effectuer notre choix d'adultes.

Mais ce sont bien les enfants qui ont choisi à partir de catalogues proposés par les parents, par eux, par nous. Et en l'occurrence ils ont choisi des cycles peu coûteux alors que nous, adultes aurions préféré mettre plus cher mais avoir du plus solide. Ils nous ont ainsi obligés à remettre en cause nos propres convictions, ce que nous avons fait.

Le comble c'est que les cycles durent toujours sur la cour. La commande et le chèque avaient été faits avec les enfants et au moment où les cycles sont arrivés, ce sont les enfants du conseil qui ont traité la réception du paquet, le déballage, vérifié le contenu, et présenté à tous

par la radio d'école les modalités d'utilisation de ce nouveau matériel.

Ceci pourrait être de la démagogie pure, mais ça n'en était pas. La préparation des réunions était faite dans chaque classe. Les délégués interrogeaient les enfants sur ce qu'ils avaient envie de dire, les constats de dysfonctionnement, ce qu'ils proposaient éventuellement. Cela se passait cinq à dix minutes avant le conseil d'enfants.

De retour en classe après la réunion, les délégués faisaient un bilan. De même que les délégués dans la soirée informaient par la radio d'école l'ensemble des enfants de ce qui avait été décidé par le conseil.

Bilan très positif au niveau de problèmes matériels mais surtout pour les enfants, d'être et de se sentir perçus comme de véritables interlocuteurs. Si un dysfonctionnement survenait sur la cour, les enseignants chargeaient les délégués de prendre note, pour régler ce problème au sein du conseil.

A tel point qu'un jour une de mes collègues m'a demandé s'il était bien nécessaire d'être présent sur la cour car il n'y avait plus de questions à régler. Les mentalités avaient évolué et ce n'était pas une mince affaire. Les enfants avaient pensé à des solutions auxquelles nous autres adultes n'aurions jamais pensé.

La suite qui était proposée avait pour objectif de faire le lien entre le conseil d'enfants et le conseil d'école, sous une forme qui restait à déterminer, mais on pensait qu'il était intéressant qu'il y ait davantage échange, débat et information avec les familles.

La deuxième chose, c'était que nous voulions qu'il y ait des sous-commissions, des délégués spécialisés en bibliothèque, pour le restaurant ...

Après mon départ, mon poste de direction n'a pas été pourvu et les collègues ont dû assumer, gérer. Sans qu'il y ait de nouvelles élections, le conseil d'enfants a survécu pendant un an, sur ce qui avait été établi.

L'année dernière, les collègues m'ont rappelé pour les aider à remettre en place un conseil d'enfants. Cette année je suis remplacée sur mon ancien poste, par une personne qui a

déjà remis en place le conseil d'enfants, ce qui me fait chaud au coeur.

A travers le conseil d'enfants on avait abordé la responsabilisation des enfants au travers des problèmes et des dysfonctionnements qui se posaient. Aujourd'hui il faudrait pouvoir aborder cette question par les notions de droits, devoirs et libertés.

Voilà un extrait du règlement.

Il ne faut pas :

- mettre les papiers par terre, il faut les mettre dans la poubelle,
- se bagarrer,
- jeter de sable,
- lancer les pelles et les seaux sur la cour et chez les autres,
- se battre pour prendre les trottinettes et les tricycles.

Sur ce dernier point notamment, c'est le conseil d'enfants qui a pensé à cette solution, vous savez que dans toutes les cours d'école maternelle, on a des cycles mais pas autant que d'enfants, il faut donc gérer la répartition du matériel. Or cela nous posait à nous adultes de gros problèmes.

Les enfants ont trouvé la solution, chaque jour une classe prend les vélos à tour de rôle, chaque matin était rappelé à la radio d'école quelle classe en disposait, je vous assure que les petits étaient sensibles à cette information et se repéraient dans la semaine par le jour où ils avaient les vélos.

Aujourd'hui on me sollicite souvent auprès d'équipes qui souhaitent mettre en place des conseils d'enfants.

Cela ne doit pas être une solution toute faite qu'on va plaquer comme ça, parce qu'on en parle, parce que ça va nous aider à solutionner des problèmes. Un conseil d'enfants n'est pas une structure qui va exister et vivre d'elle-même, il va falloir l'accompagner et la faire vivre en permanence.

On parlait tout à l'heure de réactiver les règlements. C'est tout à fait juste, ce type de règlement est à remettre en question tous les ans et à faire vivre au jour le jour. Je vous parlais de

la collègue qui sur la cour allait voir le délégué pour l'inciter à prendre en charge le dysfonctionnement, c'est cela pour moi faire vivre au jour le jour, il ne suffit pas d'avoir mis en place cette structure, d'avoir élaboré un règlement et l'avoir affiché dans la salle de jeux. Il faut faire vivre cela au quotidien en jouant son rôle de garant et dans ce système nous avons toujours été les garants des lois établies par les enfants même si je suis pas convaincue du bien fondé de la chose.

Au niveau de l'élémentaire, le groupe était garant mais au niveau de la maternelle c'étaient les adultes qui l'étaient et avaient quelque chose à faire pour faire vivre le conseil d'enfants. Voilà pour la responsabilisation des enfants.

## DEBAT

*Le problème qui se pose la plupart du temps, c'est celui du garant. Nous avons vécu avec un règlement élaboré par les enfants de l'école.*

*Il a fallu violer un peu certains collègues qui n'avaient pas très envie de mettre les enfants dans l'affaire; gérer le problème d'enfants qui outrepassaient leurs droits et qui n'étaient plus des garants mais devenaient presque de petits despotes.*

*Nous avons dû leur reprendre ce droit. C'est là qu'est la question la plus délicate dans cette démarche.*

## Françoise Grégoire

Un domaine que je n'ai peut-être pas suffisamment abordé, ce sont les sanctions, c'est à dire les modalités qu'ils avaient définies pour faire respecter la loi. Lorsque je leur ai dit "si certains ne respectent pas les règles définies ensemble, que fait-on ?" certains m'ont dit "on va taper", de la même manière qu'on retrouve toujours les 100 lignes à copier parce qu'ils reconduisent un schéma qu'ils connaissent bien.

C'est vrai que là du coup, c'était la limite à la liberté de parole et c'était notre

mission d'adultes de les pousser dans leurs retranchements, de les faire réfléchir. On n'a pas dit non mais demandé ce qu'allait apporter de plus le fait de taper, est-ce que c'est une habitude à l'école ? Pendant un conseil d'enfants, une heure durant, on a débattu sur ce sujet.

Finalement ils ont décidé que lorsqu'il y aurait transgression c'étaient les enfants eux-mêmes, les enfants du conseil d'enfants qui devaient gérer le problème, en rappelant le règlement, quitte à amener l'enfant devant l'affichage du règlement, discuter avec lui et c'est tout.

Si par contre il y avait récidive ils remettaient le problème entre les mains de l'adulte. Ils avaient bien saisi qu'en ultime recours l'adulte restait le garant, mais on avait essayé de faire en sorte qu'ils soient quand même les premiers garants et qu'ils prennent en charge le respect de la loi et effectivement ça se faisait de cette façon là.

Je vous disais que ce qui m'avait marqué, c'était, plus que les résultats matériels, l'évolution des relations adultes / enfants et les mentalités au niveau des enfants. Même deux ans après, on voyait couramment des grands prendre des petits par la main et les amener dans la salle de jeux devant le panneau du règlement de la cour et discuter. Les règles étaient écrites et il y avait aussi une photo qui expliquait ce qu'il ne faut pas faire. Il y avait donc aussi l'attrait de l'image.

Concernant les leaders, il faut que nous adultes prenions ça en charge. La responsabilité de l'enfant n'est pas quelque chose qui se décide comme ça et qui va se parachuter mais ça se vit. Et ça s'apprend, pourquoi ne pas parler d'apprentissage, on en parle dans l'éducation à la citoyenneté mais on ne met pas en place d'étapes d'apprentissage. Le fait de ne pas se transformer en leader ça fait partie de l'apprentissage.

### **Jean Le Gal**

Cette expérience pose le problème démocratique dans les conseils d'enfants et en fonction des conseils, on constate que nous sommes sur des conceptions démocratiques très différentes, en particulier sur la place des adultes et celle des enfants.

A écouter certains rapports, on ne voyait plus où se trouvaient les adultes, est-ce qu'ils participaient encore aux discussions, aux

décisions concernant la cour de récréation par exemple, ou est-ce que c'étaient les enfants qui avaient tout pouvoir aidé par les adultes ? Mais on ne voyait pas très bien où se situait le pouvoir.

L'autre point c'était la conception démocratique par rapport à ces leaders, est-ce qu'on était dans une conception ou au bout du compte on formait des leaders, démocratiques, qui respectaient bien la parole des autres, ce qui a été fait à un moment en Union Soviétique, ou est-ce qu'on était sur une autre conception qui était celle de Makarenko à une époque ? : chacun doit être formé, donc l'organisation du système fait que chacun doit être à certains moments celui qui dirige et celui qui exécute, mais que ça va tourner de façon à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes et qu'il n'y ait pas une formation de leader comme ça se passe dans les associations françaises.

*Ce qui me dérange un peu dans ce qui vient d'être dit, mais peut-être ai-je oublié quelque chose, c'est que le problème des sanctions ne semble avoir été discuté que par les délégués en conseil d'enfants. Je trouve que c'est dommage qu'ils ne rapportent pas une proposition en conseil de classe. Je trouve qu'il manque une dimension.*

### **Françoise Grégoire**

Dans le fonctionnement c'était prévu mais il est vrai que la question de la sanction n'a pas été débattue parce qu'elle est arrivée comme ça et qu'on a pris une heure pour en débattre en conseil d'enfants. Ensuite dans le retour en classe, ça n'a été qu'une proposition, acceptée par tout le monde.

Je crois qu'il faut retenir que le conseil d'enfants n'est qu'une forme, un lieu de responsabilisation, un contexte. Mais si c'est le seul lieu, la seule forme, ça risque d'aboutir à ce qui vient d'être dit, parce que comme tout moyen il a ses limites.

Il faut multiplier les situations dans lesquelles les enfants sont amenés à se responsabiliser. Certains iront dans ces structures là et d'autres jamais, par contre même

s'ils n'y vont pas, on peut susciter d'autres situations de responsabilisation.

**Jean Le Gal**

Il faudrait que tu précises de quel point de vue tu pars. Tu parles en termes de responsabilisation mais on peut parler en termes de libertés, peux tu préciser ce que tu entends en termes de responsabilisation ?

**Françoise Grégoire**

Je situe la responsabilisation comme l'institution de la personne et donc comme une finalité au-dessus de l'idée de citoyenneté. La finalité c'est de former à la responsabilisation et l'exercice de la citoyenneté en est une dimension.



